



# AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

[www.rebenacq.com](http://www.rebenacq.com)

**AVRIL 2017**

## Emploi d'Été

La Commune va recruter une ou deux personnes durant la période estivale comme renfort auprès des employés communaux pour pallier les absences dues aux congés annuels. Les conditions pour ce travail sont d'être majeur, manuel et autonome.

Vous pouvez déposer vos candidatures au secrétariat de Mairie en fournissant un CV et une lettre de motivation

## Prochain Conseil municipal

Vendredi 14 avril  
À 20h30

## Ramassage des ordures

Déchets ménagers :  
tous les mardis.

Tri sélectif :  
vendredis 7 et 21 avril.



## **Élections présidentielles les 23 avril et 7 mai**

Si vous êtes contraint de voter par procuration, la démarche peut s'effectuer à la gendarmerie. Vous devez vous présenter en personne avec un justificatif d'identité et désigner librement la personne qui votera à votre place. Celle-ci doit être inscrite dans la même commune et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France.

À noter : Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin.

## **Délivrance des cartes nationales d'identité Délivrance des cartes d'identité**

A compter du 15 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités que pour les passeports.

\* Afin de gagner du temps lors du passage au guichet, il est possible de remplir une pré-demande sur Internet :

<https://predemandecniants.gouv.fr>

\* L'enregistrement des empreintes digitales devient obligatoire pour la Carte d'Identité. Pour compléter la demande, vous devez donc vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil de ces empreintes. Notez que la mairie de Rébenacq n'a pas été retenue pour cet équipement, Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie équipée, à votre choix, les mairies équipées les plus proches sont Arudy, Gan et Laruns.

\* Le retrait de votre titre d'identité doit se faire dans la mairie où vous avez déposé le dossier. Détails sur le site :

<http://media.interieur.gouv.fr/demarches/>

Deux figures de notre communauté Rébenacquoise nous ont quitté dernièrement.

**Marcel Bastit** a voué toute sa vie au travail; dans le fournil en tant que boulanger, dans ce restaurant où bien des Rébenacquois ont festoyé ou alors au volant de son camion lors des tournées de lait. Infatigable travailleur, l'homme avait son caractère jovial, il était ancré à ce village de tout son être.

**René Lalanne Courrèges** est parti précipitamment, bien trop tôt, figure incontournable de notre communauté qui savait communiquer son sens de la convivialité au sein des différentes associations du village (handball, football et tout dernièrement au sein de l'équipe de chasse.)

Nous nous associons au chagrin des familles et des proches et nous leurs adressons nos plus sincères condoléances.



## **Omelette pascale à Rébenacq**

Pour passer un moment convivial et participer à la vie du village, venez manger l'omelette de Pâques chez Palu **le samedi 15 avril à partir de 9h30.**

Omelette au jambon, frites, fromage salade et un verre de vin 10€.

Inscriptions chez Maguy : 05 59 05 52 69 ou 06 37 31 64 40 avant le dimanche 9 avril.

Merci d'avance pour votre participation.



# COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

(Votés en conseil le 10 mars 2017)

## 1. Budget de la commune réalisé en 2016:

DÉPENSES			RECETTES		
Poste	Réalisations	% du total	Poste	Réalisations	% du total
Dépenses courantes (carburant, fournitures, bâtiment, cérémonies, transport scolaire...)	135 019.22€	19.15 %	Carrière, cantine, garderie et autres	129 230.65€	17.14 %
Charges de personnel	224 592.70€	31.86 %	Impôts	287 860.97€	38.19 %
Participation syndicats, subventions et autres	59 362.57€	8.42 %	Dotations, subventions et participations	118 405.33€	15.70 %
Intérêts d'emprunts	8 794.47€	1.25 %	Autres produits (Locations...)	40 079.42€	5.32 %
Charges exceptionnelles	3 650.00€	0.52 %	Produits financiers et exceptionnels	4 055.43 €	0.54 %
			Atténuation de charges	25 603.88€	3.40 %
Opérations comptables	13 338.30€	1.89 %	Opérations comptables	3 244.05€	0.43 %
Virement à la section d'investissement	260 214.40€	36.91 %	Résultat reporté de N-1	145 314.86€	19.28 %
<b>Total dépenses</b>	<b>704 971.66€</b>	<b>100%</b>	<b>Total recettes</b>	<b>753 794.59€</b>	<b>100%</b>

### Section investissement : travaux réalisés en 2016 :

- Travaux de voirie (Chemin derrière le Pic, Lapeyrade, Couloumat, impasse Saint-Esteben),
- Mise aux normes électriques de l'église
- Acquisition de matériels, un groupe électrogène et un aspirateur à feuille pour les services techniques
- Acquisition de bancs, d'un déshumidificateur et d'un ordinateur pour la mairie
- Acquisition de mobiliers (tables, tableau et banc), un sèche-linge, un appareil photo, une imprimante et un ordinateur pour l'école
- Refonte du site Internet de la commune
- Étude pour le Plan Local d'urbanisme

Le montant des dépenses de la section investissement est de 223 980.61 €.

Le montant des recettes de la section investissement est de 244 966.27€

### 2. Budget d'assainissement réalisé en 2016 :

Pour l'année 2016, hors les charges de fonctionnement relatives à l'assainissement, la commune a recruté le cabinet d'étude pour effectuer les schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales ainsi que l'entreprise qui effectuera l'extension du réseau sur la route de Pau.

Le montant des dépenses de la section investissement est de 33 086.40 €.

Le montant des recettes de la section investissement est de 32 571.87€

### 3. Budget de l'atelier-relais réalisé en 2016 :

Le budget de l'atelier relais est en attente de suppression par la trésorerie

## Passage au Règlement National d'Urbanisme (RNU) :

La loi ALUR, prévoit que lorsqu'une procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (**POS**) est engagée avant le 31 décembre 2015, elle peut être menée à terme (*en application des articles L. 123-1 et suivants, dans leur rédaction en vigueur au lendemain de la publication de la loi ALUR*), à condition d'être achevée au plus tard trois ans après la publication de la cette loi, soit avant le 27 mars 2017. Les dispositions du POS restent alors en vigueur jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (**PLU**). Si celle-ci n'intervient pas avant le 27 mars 2017, le POS devient caduc et le Règlement National d'Urbanisme (**RNU**) s'applique.

Le PLU proposé par le conseil municipal n'ayant pas encore été approuvé, le RNU s'appliquera à Rébénacq à partir de cette date et ce, jusqu'à ce que le PLU soit approuvé.

## Servitude d'élagage

Comme le prévoit la loi, les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique.

La municipalité a décidé de sécuriser les abords des routes c'est pourquoi nous avons fait intervenir une entreprise pour tailler ces branches.

Le conseil municipal tient à remercier toutes les personnes qui ont aidé à ramasser ou à écarter les branches après cette campagne d'élagage.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée.

## Messes des fêtes de Pâques de la paroisse Saint Michel d'Ossau :

- 9 avril, messe des Rameaux : 9h30 à Izeste ou 11h à Arudy
- 13 avril, messe du Jeudi Saint : 19h à Arudy
- 14 avril, célébration du Vendredi Saint : 15h à Castet ou 19h à Buzy
- 15 avril, Veillée Pascale : 21h à Arudy
- 16 avril, messe de Pâques : 9h30 à Louvie Juzon ou 11h à Bescat

## Anniversaire de nos aînés

" Ne pas honorer la vieillesse, c'est démolir la maison où l'on doit coucher le soir." Alphonse Karr

Nous avons eu la joie de fêter leur anniversaire à Geneviève Lagrave pour ses 96 ans et José Puente Borau pour ses 90 ans



La prochaine permanence aura lieu le vendredi 7 avril de 15h à 17h, vous serez reçus par Christiane et Gérard qui vous proposeront de nouveaux livres.

## A la recherche du nouveau talent

Vous avez entre 7 et 107 ans, que vous ayez une voix d'ange ou de métal, vous pensez être le nouveau Justin Bieber ou Hervé Villard, la nouvelle Line Renaud ou Louane Emera, vous passez votre temps à faire des vocalises comme La Castafiore, veuillez nous envoyer avant le 15 juin votre enregistrement à l'adresse suivante : [contact@rebenacq.com](mailto:contact@rebenacq.com)

Les membres de la commission culture et communication se chargeront d'écouter attentivement chaque enregistrement et contacteront le 30 juin le talent sélectionné.

La personne retenue se retrouvera cet été face aux talents des autres communes de la vallée, lors d'une finale aux Cromlechs sur le plateau du Bénou à Bilhères en Ossau le 6 juillet 2017, début de la transhumance des vaches en Ossau. Le gagnant pourra accompagner en chanson les troupeaux qui partiront de la chapelle de Houndas le lendemain.

À vos cordes vocales !



## TROPHÉE

### « ROSES DES SABLES »



Le sable est encore loin mais le cœur y est déjà !

Ces mots pour vous annoncer notre participation au Trophée Roses Des Sables 2017 et parcourir les routes désertiques du Maroc en 4x4 avec pour seuls outils un road book, une carte et une boussole.

Et parce qu'il ne s'agit pas que d'une simple compétition, le trophée roses des sables c'est aussi une action solidaire forte avec comme principal partenaire l'association "Enfants du désert".

C'est pour cela que notre association " Les Kaskarots " compte sur votre présence :

Samedi 22 Avril 2017 à partir de 19h30 à La salle Palisses  
Pour une soirée Paella

Menu : Sangria/Tapas  
Paella  
Fromage  
Tarte aux pommes  
Vins compris

Adulte : 20€ + 1 brosse à dent enfant  
Enfant : 10€ + 1 jouet de ta chambre  
Animation musicale  
Démo danse flamenco

(uniquement sur réservation avant le samedi 15 avril 2017 au 06.87.07.20.52 auprès d'Isabelle)

Isabelle Boursier et Evy Cambeig : Équipage N°175

Rejoignez nous sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/leskaskarots/>